

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 21 décembre 2016 portant modification de l'agrément
d'un organisme de formation au titre de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique**

NOR : INTD1638000A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 3332-1-1 et R. 3332-4 à R. 3332-9;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2011 fixant le programme et l'organisation des formations requises pour l'obtention des attestations prévues à l'article R. 3332-4-1 du code de la santé publique;

Vu l'arrêté n° IOCD1133969A du 13 décembre 2011 agréant l'organisme dénommé « CCIT NARBONNE LÉZIGNAN CORBIÈRES PORT LA NOUVELLE », sis 1, avenue du Forum, ZI Croix Sud, à Narbonne (11781), pour une durée de cinq ans, à l'effet de dispenser la formation prévue aux premier et deuxième alinéas de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique;

Vu l'arrêté n° INTD1636176A du 7 décembre 2016 renouvelant l'agrément de l'organisme;

Vu l'extrait du répertoire SIRENE du 30 septembre 2016 portant changement de dénomination sociale de l'organisme en « CCI TERRITORIALE DE L'AUDE (CCIT AUDE) ÉTABLISSEMENT DE NARBONNE »;

Vu la demande de l'organisme en date du 20 décembre 2016,

Arrête:

Article 1^{er}

Aux articles 1^{er} et 2 de l'arrêté n° INTD1636176A du 7 décembre 2016, l'appellation: « CCIT NARBONNE LÉZIGNAN CORBIÈRES ET PORT LA NOUVELLE » est remplacée par l'appellation: « CCI TERRITORIALE DE L'AUDE (CCIT AUDE) ÉTABLISSEMENT DE NARBONNE ».

Le reste est inchangé.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié à l'organisme dénommé « CCI TERRITORIALE DE L'AUDE (CCIT AUDE) ÉTABLISSEMENT DE NARBONNE », sis 1, avenue du Forum, CS 47101, 11785 Narbonne Cedex, et sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 21 décembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef du bureau des polices administratives,
E. LAVIELLE